



# LA LETTRE D'INFO DES ACCUEILS DE LOISIRS



## Du nouveau sur nos accueils de loisirs !

- ~ Un site internet vous permettant de vous informer et de vous inscrire ;
- ~ Des outils de communication pensés pour vous ;
- ~ Un dossier enfant unique pour simplifier les démarches administratives des familles ;
- ~ Un règlement intérieur commun à l'ensemble de nos structures ;
- ~ Une harmonisation des modalités de facturation.

66



## De quoi parle-t-on lorsque l'on dit « Alsh » et « Alaé » ?

L'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAÉ), autrefois appelé « garderie » dans le langage courant, est un service qualitatif proposé aux familles en lien avec leur établissement scolaire. Cet accueil s'effectue avant et après le temps scolaire.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), anciennement connu sous le nom de « centre de loisirs » ou « centre aéré », accueille les enfants et leur propose des activités de loisirs éducatives le mercredi et les vacances scolaires.

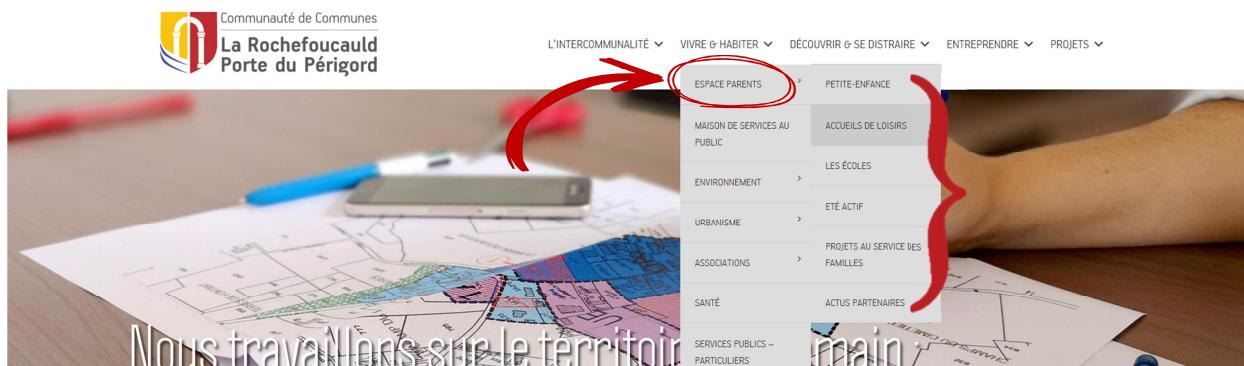
## Qu'est-ce que les Accueils de Loisirs apportent aux enfants ?

Ce sont des structures éducatives, au même titre que l'école ou la famille. Sur une année, un enfant passe 864 heures en classe, et a plus de 2 000 heures de temps libre. Les animateurs sont parmi les adultes que vos enfants voient le plus !

Les Accueils de Loisirs créent des situations de vivre ensemble et permettent de donner des clés pour un apprentissage serein de la socialisation. Les enfants y font aussi l'expérience concrète de pratiques ludiques, culturelles, sportives, ou de loisirs. Ils sont véritablement acteurs de leur participation et de leur autonomie.

# De nouveaux outils de communication :

Notre site Internet : [www.rochefoucauld-perigord.fr](http://www.rochefoucauld-perigord.fr)



**Petite-Enfance** : Relais Assistants Maternels, Lieu d'Accueil Enfants-Parents, multi-accueil, prêt de livres et de jeux.

**Accueils de loisirs** : les modalités de fonctionnement, les tarifs, les inscriptions ... pour chaque ALAE et ALSH.

**Écoles** : comment s'inscrire, les menus, le transport scolaire...

**Été Actif** : l'inscription en ligne aux animations d'été.

**Projets au service des familles** : découvrez notre diagnostic de territoire.

**Actus Partenaires** : des idées d'ateliers ou de sorties, des cafés parents, des conférences...



Retrouvez ici toutes les actualités Familles :

- ~ Inscriptions, programmes, menus des mercredis ou des vacances pour les ALSH ;
- ~ Sorties et animations Petite-Enfance ;
- ~ Nouveautés des services...

## Le calendrier des familles

Retrouvez sur notre site Internet ou demandez auprès des directeurs de structures le calendrier des périodes d'ouverture et des dates d'inscription pour les Accueils de Loisirs.



# Des changements au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

## Un règlement intérieur commun à toutes nos structures

Les directeurs des Accueils de Loisirs ont mené une réflexion commune sur le règlement intérieur de nos structures. En découle un document unique, vous permettant de mieux appréhender le fonctionnement et les règles de nos accueils.

La participation aux Accueils de Loisirs vaut acceptation pleine et entière de ce règlement.

## Une nouvelle périodicité d'inscription et de facturation.

Les inscriptions et facturations des ALSH s'effectuent désormais pour chaque période de vacances à vacances pour les mercredis (ex : des vacances d'hiver aux vacances de Printemps) ; ainsi que pour chaque période de vacances.

La facturation des ALAE suivra le même rythme de vacances à vacances, et sera donc dissociée de la facturation de la restauration scolaire.

Un calendrier des ouvertures et dates d'inscriptions est à votre disposition dans les Accueils de Loisirs ou sur notre site Internet.

## Des nouvelles modalités d'inscription

Etant très peu demandée par les familles, l'inscription à la demi-journée ne sera plus proposée lors des vacances.

Les ALSH proposent aux enfants un panel d'activités en lien avec des thèmes éducatifs. Les sorties, grands jeux et autres activités à caractère exceptionnel ont pour vocation d'enrichir les échanges pédagogiques avec les enfants. Aussi, l'inscription aux journées proposant des temps forts sera conditionnée à l'inscription de l'enfant sur une autre journée dans la même semaine.

Conformément avec la réglementation en vigueur, les séjours (mini-camps) ont pour vocation d'enrichir et de compléter les objectifs du projet pédagogique des ALSH. Par conséquent, seuls les enfants fréquentant dans l'année les Accueils de Loisirs pourront bénéficier des séjours.



## De nouvelles modalités de désinscription

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le délai d'annulation sans facturation passe de 3 jours ouvrés à 5 jours ouvrés (soit une semaine). Passé ce délai, la journée sera considérée comme due.

Si votre enfant ne peut fréquenter l'Accueil de Loisirs pour cause de maladie, il est demandé de prévenir la direction de l'Accueil de Loisirs dans les plus brefs délais. La journée sera alors décomptée mais le prix du repas restera à la charge de la famille. Au-delà de cinq absences pour maladie, la communauté de communes se réserve le droit de facturer les journées suivantes au plein tarif.

Dans le cas où la famille ne préviendrait pas le jour même de l'absence pour maladie, les jours indiqués sur le bulletin d'inscription seront considérés comme dus et donc facturés.

## Une mise en conformité avec le Règlement général sur la protection des données (Rgpd)

Une demande d'autorisation de collecte de vos données personnelles va vous être remise par les équipes d'animation. La collecte de ces données est strictement nécessaire à la fréquentation des Accueils de Loisirs pour veiller à la sécurité et à la santé des enfants accueillis, ainsi que pour le fonctionnement administratif de la structure, notamment la facturation et la communication avec la famille.

## L'aide communautaire aux familles

Le tarif proposé aux familles n'est pas le reflet du coût réel de la prestation. Ainsi, une journée ALSH coûte environ 50€. Un accompagnement financier de la collectivité et de la Caisse d'Allocations Familiales permet de proposer aux familles ce service à un tarif raisonnable.

A cela, s'ajoute une aide communautaire, modulée selon les ressources des familles. Cette aide est appliquée aux familles résidant ou travaillant sur la communauté de communes La Rochefoucauld - Porte du Périgord. Elle est également accordée aux enfants scolarisés sur Regroupement d'Intérêt Pédagogique (RPI) de notre territoire.

## Un changement d'affichage sur votre facture

Afin de simplifier votre facture, seul le tarif « aide Caisse d'allocations Familiales et aide communautaire déduites » sera mentionné. Si vous disposez d'aides complémentaires (MSA, comités d'entreprise...), celles-ci apparaîtront sur une ligne distincte à condition d'avoir fourni au préalable un justificatif.

Le prix du repas sera désormais affiché séparément sur une ligne spécifique. Si cela ne modifie en rien le coût total de la journée, le repas restera néanmoins à votre charge une fois les aides déduites.

## Le paiement de votre facture

Le règlement peut se faire en ligne sur notre site Internet ; par chèque, espèces, chèques-vacances, ou chèque emploi service universel (CESU) uniquement auprès du Trésor Public de Montbron ; ou par carte bancaire auprès des trésoreries de Montbron et La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Aucun règlement ne peut être pris sur les Accueils de Loisirs, ni au siège ou à l'antenne de la communauté de communes.

Nous souhaitons développer prochainement le prélèvement automatique. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous en faire part.

# Nous contacter :



## Les Alaé

Directeur pour le périscolaire :

Nicolas BOURBON

📞 07 60 61 21 63

✉️ n.bourbon@rochefoucauld-perigord.fr

ALAE de Marthon "Superpimpin" :

📞 05 45 70 41 93

✉️ superpimpin@rochefoucauld-perigord.fr

ALAE de Montbron "Croc Loisirs" :

📞 05 45 23 97 18(Primaire)

✉️ crocloisirs@rochefoucauld-perigord.fr

ALAE de Saint-Sornin "La Gardoch" :

📞 05 45 64 75 39

✉️ lagardoch@rochefoucauld-perigord.fr



## L' Alsh

## l' îlot Loisirs

Directrice pour les mercredis,  
responsable des séjours

Florence DUCHARLET,

Directrice pour les vacances  
Aurélie MICHELET-GAUTRAUD,

📞 06 73 74 16 26

✉️ alsh@rochefoucauld-perigord.fr



## L' Alsh

## les Mômes du Coin

Directeur pour les mercredis,  
responsable des séjours

Nicolas BOURBON,

📞 07 60 61 21 63

📞 05 45 23 97 18

✉️ n.bourbon@rochefoucauld-perigord.fr

Directrice pour les vacances

Dominique COMPAGNON,

📞 07 60 61 21 67

✉️ d.compagnon@rochefoucauld-perigord.fr

✉️ lesmomesducoin@rochefoucauld-perigord.fr



Équipement soutenu par :

